

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 7 juillet 2023****CONVOCATION**

Date : 30 juin 2023

Affichée le : 30 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Jeudi 13 juillet 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL

M. Gérard BRUNEL..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

M. Michel GINOUX Pouvoir à Mme Agnès TELLIER

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON..... Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Mme Claudine MULLER..... Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-07-15

OBJET : CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SIPIA SUR LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE BEAUSEJOUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA 609^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain L'Isle-Adam (SIPIA) peut être amené à effectuer des travaux d'assainissement en eaux pluviales pour le compte des villes membres.

Considérant que pour l'exécution de ces prestations, des conventions communes entre la Ville et le Syndicat doivent être signées.

Considérant que les conventions ont pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières relatives à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'assainissement en eaux pluviales pour le compte de la Ville de L'Isle-Adam par le SIPIA.

Considérant que de même, le Syndicat est amené à piloter des travaux sur réseau pour le compte de la commune.

Considérant qu'une 609^{ème} opération est ainsi prévue sur l'avenue Beauséjour et consiste à la réhabilitation partielle du réseau d'eaux pluviales par le rétablissement de l'étanchéité du radier de collecteur ovoïde.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention se rapportant à la 609^{ème} opération de travaux pilotée par le SIAPIA.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT